



Demander une bourse de collègue

En ligne c'est tellement plus simple !

Le collège de votre enfant innove et facilite vos démarches !



Entre le 1^{er} septembre et le 18 octobre 2016, vous pouvez demander une bourse de collègue par internet en vous connectant à

SCOLARITÉ SERVICES

Les éléments indispensables à ma démarche



Mon avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 (si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de mes revenus en 2015, j'utilise mon avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)



Mon identifiant et mot de passe **SCOLARITÉ SERVICES** transmis par le principal du collège



- **Pas de dossier à récupérer et à renvoyer ni de documents à transmettre:** je fais ma demande de bourse en ligne en 4 étapes



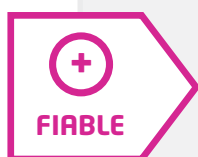
- **Je fais une seule demande** si j'ai plusieurs enfants scolarisés dans le même collège



- **Je récupère en ligne mes informations fiscales** nécessaires à la demande de bourse et je sais immédiatement si mon enfant a droit à une bourse
- **Je connais le montant estimé de la bourse**



- **Le transfert de mes informations** par les services fiscaux au collège est sécurisé



- **Je reçois par mél un accusé d'enregistrement** après avoir validé ma demande
- **Le collège me contacte** pour m'informer si ma demande est complète puis éventuellement confirmer l'attribution de la bourse



France Connect

- **Je peux me connecter à** **SCOLARITÉ SERVICES** avec le bouton France Connect : mes informations fiscales s'afficheront automatiquement !

Le collège vous aide...



- pour faire votre demande
- pour vous connecter via France Connect



Contactez le secrétariat

education.gouv.fr/aides-financieres-college



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

